DOCUMENT RESUME

ED 395 885 SO 026 423

AUTHOR Tschoumy, Jacques-Andre
TITLE Montee en Puissance d'une Europe des Citoyennetes Composees (The Coming into Force of a Europe of Compound Citizenships).
INSTITUTION French Inst. for Research and Educational Documentation, Neuchatel (Switzerland).
PUB DATE Jan 93
NOTE 30p.
AVAILABLE FROM Institut Romand de Recherches et de Documentation Pedagogiques (IRDP), Case postale 54, CH - 2007, Neuchatel, Switzerland.
PUB TYPE Reports - Descriptive (141)
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS Change; *Citizen Participation; *Citizen Role; *Citizenship; *Citizenship Education; *Comparative Education; *Educational Policy; Foreign Countries; Global Education; International Cooperation; *Regional Cooperation; Youth
IDENTIFIERS Europe; Switzerland

ABSTRACT

This report examines the changes occurring in French speaking Switzerland as represented by the nearly 30 Children's Parliaments that have emerged in the past few months. Specialists agree that European societies are experiencing a period of decomposition/recomposition, a political and cultural process that will lead to a social Renaissance of unknown proportions. Previously, citizenship was a simple process. The new citizenship will change from the state domains to the infra-state and supra-state levels, and will feature new compound citizenships that are more socially appropriate for mobile young people. Citizenships will be defined by space and no longer by territories. Basic questions emerge: (1) Will education for citizenship contribute to the development of compound citizenships in Europe?; and (2) What education is needed for compound citizenships? (EH)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED 395 885

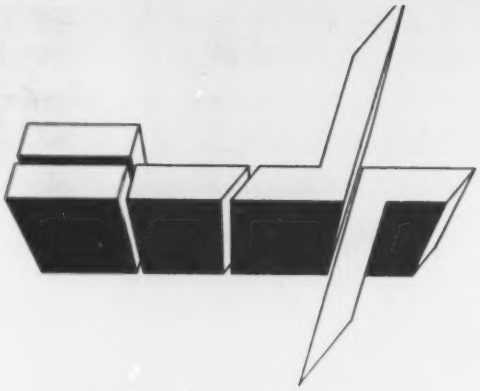

Montée en puissance d'une

EUROPE DES CITOYENNETÉS COMPOSÉES

Jacques-André TSCHOUMY

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

X This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

[ ] Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Jacques Weiss

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

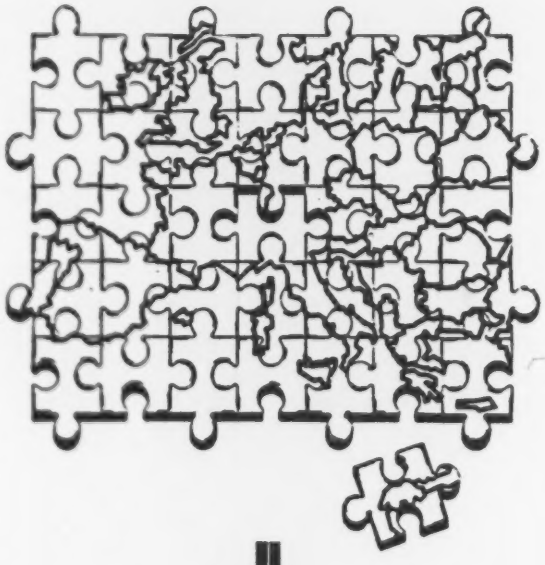

OUVERTURES
93.401 - Janvier 1993

50.026423

 BEST COPY AVAILABLE

Dessin de couverture tiré de CH-EURO / décembre 1992, édité par le Bureau de l'intégration, Berne.

Montée en puissance d'une

EUROPE DES CITOYENNETÉS COMPOSÉES

Jacques-André TSCHOUMY

INSTITUT ROMAND DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES
Fbg de l'Hôpital 43 CH 2007 Neuchâtel 7 Tél. (038) 24 41 91 Fax (038) 259 947

TSCHOUMY, Jacques-André. - Montée en puissance d'une Europe des citoyennetés composées / Jacques-André Tschoumy. - Neuchâtel : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, 1993. - 35 p. ; 30 cm. - (Ouvertures ; 93.401)

Europe
Suisse romande
Droits de l'homme
Instruction civique
Politique
Jeunesse

Adolescent
Enfant
Société
Culture

La reproduction, totale ou partielle, des publications de l'IRDP est en principe autorisée à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

TABLES DES MATIÈRES

		Page
Résumés en langue	- française	1
	- allemande	2
	- anglaise	3
1. Une avancée significative: les Parlements d'enfants et d'adolescents		5
2. L'ancienne et la nouvelle modernité		11
3. Les développements actuels des sociétés pan-européennes		17
4. Aujourd'hui, les jeunes		21
5. La nouvelle extension des champs de citoyennetés		25
6. Questions d'aujourd'hui pour demain		29
7. Annexe: Implantation latine des Parlements d'enfants		33

Montée en puissance d'une
EUROPE DES CITOYENNETÉS COMPOSÉES

Jacques-André TSCHOUMY

Résumé

Symbolique ! En Suisse latine, près de 30 Parlements d'enfants ont surgi de terre en quelques mois.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que nos sociétés traversent actuellement une période de décomposition/recomposition, une dissociation politique et culturelle qui va amener une Renaissance sociale dont personne, à l'heure actuelle, ne mesure ni la forme, ni l'envergure.

L'ancienne modernité était une citoyenneté simple. La nouvelle sera composée, par extension des champs de citoyennetés civiques aux échelles infra- et supra-étatiques. Par extension surtout à de champs de citoyennetés nouvelles, plus mobilisatrices pour les jeunes, civiles[1] et sociales[2]. Par extension à des citoyennetés délimitées non plus par des territoires, mais par des espaces.

L'éducation aux citoyennetés contribuera-t-elle à la recomposition de citoyennetés composées en Europe ?[3] Et quelle éducation aux citoyennetés ? Le thème est central pour nos sociétés européennes en décomposition/recomposition.

---

1 L'environnement de mon quartier, par exemple ou Amnesty International

2 Les femmes dans la société, ou les jeunes, ou les jeunes chômeurs, etc

3 Le Conseil de l'Europe vient de tenir un Séminaire sur ce sujet à Nitra (Slovénie)

In kräftigem Aufwind:
EIN EUROPA DER ZUSAMMENGESETZTEN BÜRGERSCHAFTEN

Jacques-André TSCHOUMY

Zusammenfassung

Symbolisch: In der lateinischsprachigen Schweiz sind in wenigen Monaten an die 30 Kinderparlamente aus dem Boden geschossen.

Alle Fachleute sind sich darin einig, dass unsere Gesellschaften gegenwärtig eine Periode des Zerfalls und der Umlagerung durchlaufen - ein politischer und kultureller Auflösungsprozess, der zu einer soziallen Renaissance führen wird, deren Form und Ausmass im jetzigen Zeitpunkt niemand abzuschätzen vermag.

Die hergebrachte Modernität war eine einfache Bürgerschaft. Die neue wird komplex sein, durch Ausdehnung der Bürgerschaftsfelder auf infra- und supra-staatliche Ausmasse, vor allem auf neue, zivile[4] und soziale[5] Bürgerschaftsfelder, die für die jungen Menschen anziehungskräftiger sind, auf Bürgerschaften, die nicht mehr durch Territorien, sondern durch Räume abgegrenzt sind.

Wird die Erziehung zu den Bürgerschaften einen Beitrag zur Umlagerung der zusammengesetzten Bürgerschaften in Europa leisten ?[6] Und wie soll diese Erziehung aussehen ? Dies ist ein zentrales Anliegen für unsere in Zerfall und Umlagerung befindlichen europäischen Gesellschaften.

---

[4] Die Umwelt meines Quartiers zum Beispiel, oder Amnesty International

[5] Die Frauen in der Gesellschaft, oder die Jungen, oder die jungen Arbeitslosen, usw

[6] Der Europarat hat kürzlich in Nitra (Slowenien) eine Seminartagung zu diesem Thema abgehalten

The coming into force of a
EUROPE OF COMPOSED CITIZENSHIPS

Jacques-André TSCHOUMY

Summary

Symbolic ! Within a period of a few months, almost thirty Childrens' Parliaments have emerged in French speaking Switzerland.

All the specialists agree in saying that our societies, at the moment, are going through a period of decomposition/recomposition, a political and cultural dissociation that will lead to a social Renaissance of which nobody, at the present time, is capable of measuring either its form or its extent.

Previous modernity was a simple citizenship. The new one will be a compound, by the extension of the civic citizenship domains to the infra-state and supra-state levels. By extension, above all, to the domains of new citizenships that are more civically[7] and socially[8] mobile for young people. By extension, to citizenships that are defined by space and no longer by territories.

Will education for citizenships contribute to the recomposition of compound citizenships in Europe ?[9] And what education do we need for these citizenships ? This is the central theme for all European societies in the act of decomposition/recomposition.

BEST COPY AVAILABLE

---

7 The environment of my neighbourhood, for example, or International Amnesty

8 Women in our society, young people or young people out of work, etc

9 The European Council has just held a Seminar on this subject in Nitra (Sloveny)

1. UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE: LES PARLEMENTS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

1. Une avancée significative: les Parlements d'enfants et d'adolescents

Parlements des jeunes, conseils consultatifs des jeunes, conseils municipaux ou communaux d'enfants ou de jeunes, groupes de contacts jeunesse, chambres de la jeunesse, forums des jeunes; ils sont 20, et bientôt 27 en Suisse romande, ces nouveaux «Espaces-Jeunesses» pour citoyens en culottes courtes. Parfois regroupés par classes d'âge (10/12 à 15 ans, 16 à 20/25 ans), parfois regroupés dans un conseil bicaméral, comme à La Chaux-de-Fonds, ces nouveaux lieux de citoyennetés ont des histoires calmes ou mouvementées. Le point sur cet intéressant développement civique de notre temps.

Extension symptomatique

C'est l'Année de l'Enfance, en 1979, onze ans après mai 1968, qui semble avoir donné l'impulsion à Schiltigheim, en Alsace, puis à plusieurs centaines de municipalités françaises, de créer ces «Espaces-Jeunesses». En Suisse, il semble que l'amorce fût donnée six ans plus tard, en 1985, par l'Année de la Jeunesse. A notre connaissance, Cortaillod (NE) aurait donné l'idée à toutes les autres communes (Delémont en 1988, Le Locle en 1989, etc). Mais peu importe, finalement. Aujourd'hui, le phénomène n'est plus isolé, et c'est cela qui arrête notre attention, puisque la Suisse romande et le Tessin comptent 20 lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» (7 en cours de création)[10], soit:

BE 0 (0)
FR 2 (0)
TI 1 (0)
VD 5 (2)
VS 1 (0)
GE 5 (1)
NE 5 (1)
JU 1 (3)

à Marly et à Bulle; à Lugano; à Lausanne (2), Prilly, Nyon, La Tour de Peilz (Chavannes près Renens, Vevey); à Sierre; à Carouge, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Versoix (Bernex); à Cortaillod, Le Locle, Neuchâtel (2), La Chaux-de-Fonds, (Marin-Epagnier); à Delémont (Bassecourt, Courroux et Porrentruy).

Citoyennetés en développement, certes, puisque plus de cent délégations suisses et étrangères courent aux informations. Mais quelles sont les compétences de ces différents lieux de citoyennetés ?

[10] Le tableau n'est sûrement pas exhaustif, puisque les cantons, parfois, n'ont pas le tableau exact de la situation. Mais l'indication est intéressante dans sa tendance

Quelles compétences ?

Encadrés par des adultes, le plus souvent par des municipaux, ou des fonctionnaires de l'Administration communale, ou par des animateurs (comme à Prilly) ou non; disposant de locaux spécifiques (comme à Cortaillod); et de budgets propres allant de 3'000 francs dans une petite commune à 8'000 francs ou 10'000 francs à Delémont et à Marly, et à 36'000 francs à Lausanne, une clé étant assez souvent un franc par habitant; toujours élus par les pairs, et parfois organisés selon un schéma politique identique à celui des adultes (Exécutif, Législatif, Bureau, etc), ces espaces de «Citoyennetés-Jeunesses» ont le plus généralement un statut consultatif, extra parlementaire. A Meyrin, «le Parlement consultatif des jeunes» a réussi à faire monter à 18 ans l'âge limite de prix réduits pour l'entrée à la piscine et à faire installer une piste de skate board. A Carouge (GE), on traite d'un festival culturel musical et d'une exposition d'artistes débutants.

Intéressant ! Parfois le Parlement réserve quelques sièges à quelques jeunes de la périphérie, profilant ainsi, avant tous les adultes, l'évolution pour demain: une démocratie de thèmes et non plus de territoires.

Favoriser l'expression des avis des jeunes, développer les relations sociales, améliorer la vie quotidienne, réaliser des projets dans le cadre d'un budget, telles sont, en définitive, les quatre lignes d'actions plus ou moins communes à la trentaine d'«Espaces-Jeunesses» fonctionnant ou projetés en Suisse romande et au Tessin. En d'autre termes, on a créé des structures qui permettent aux enfants de se faire entendre des décideurs, et aux pouvoirs publics de décider mieux, parce qu'informés mieux.

Mais parfois, à Prilly, par exemple, formule rare, le Conseil des jeunes dispose de 20'000 francs et en dispose librement. Cette fonction délibérative n'est-elle pas la condition même d'une citoyenneté qui ne soit pas «pour du beurre» ? Une démocratie «pour de vrai» n'est-elle pas condition même de l'exercice de citoyenneté ?

Difficultés

Car le développement en nombre de ces lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» ne doit pas cacher les difficultés. A Morges, le Conseil des jeunes créé en 1986 s'est évanoui, faute de combattants. A Renens, le succès est mitigé et la poursuite semble peu probable. Au Locle, l'enthousiasme des débuts se diluerait. Pourquoi ?

Pourquoi ces premiers échecs ? Deux raisons:

1) **Le statut**: si le statut d'un Conseil des jeunes n'est que consultatif, comment voulez-vous répondre à une attente de jeunes qui, on le sait bien, est impatiente ?

2) **Les champs de compétences**: l'analyse de fonctionnement de la quasi totalité des «Espaces-Jeunesse» conduit à constater que seule la citoyenneté civique est champ de compétences. Or, on sait bien aujourd'hui que d'autres citoyennetés intéressent la jeunesse, citoyennetés civile et sociale. Ces deux-là sont le plus souvent absentes du cahier des charges.

Peu de responsabilités «vraies», peu d'attributions financières, peu de débats sur les problèmes d'aujourd'hui, tels sont les trois handicaps, peut-être, de ces nouveaux «Espaces-Jeunesses».

L'extension des lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» est un phénomène récent, significatif et important de notre temps. Il convient sans aucun doute de s'en réjouir. Mais il faut durer maintenant. A l'extension des lieux de citoyenneté doit se joindre une extension des champs. Et des statuts. Sinon «Espace-Jeunesse» s'évanouira. Et la jeunesse d'une idée aussi.

2. L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE MODERNITÉ

Cujus region ejus religio. Ce principe simple a organisé la vie quotidienne de tous les Empires et de toutes les Républiques. Le XIXe siècle a même exalté ce principe en conférant à l'Etat le statut d'Etat-nation, soit d'une organisation étatique qui s'est identifiée à la «nation», et donc s'est occupée de tous les caractères dits «nationaux» de cette nation, ici la langue, là la culture, ailleurs encore la religion.

La religion du prince sera la religion du paysan. Et la langue aussi.

Ici on parle le français, on vend en français, on enseigne en français, on affiche en français, on renseigne en français, on administre en français. C'était vrai au moyen âge. C'était très vrai au XIXe siècle. C'est d'actualité au Québec. C'est un principe vivant aux Chambres fédérales suisses qui ancrent le principe, dit, de territorialité. Terroir, territoire, territorialité, terrorisme. Le jeu n'est pas que de mots. Il est règle du jeu politique. Et cette règle vit encore.

Comprenons-nous bien. Elle vit encore, nécessairement. Car une langue commune sur un même territoire est d'autant plus nécessaire que les locuteurs sont migrants de plus en plus migrants, et viennent de partout. L'Etat a rôle de réunir et l'Ecole d'assimiler; tous les deux ont rôles de contribuer à l'intercompréhension de leurs administrés et de leurs élèves. Cela n'est pas douteux.

Ce qui est douteux est que ce principe, seul, est terrifiant pour des minorités dont la montée en puissance et en nombre est un fait majeur de notre société contemporaine.

Autrefois, les sédentaires restaient majoritaires sur leurs terres. Cette positon de force n'existe souvent plus du tout. Et si elle existe, les minorités exigent une égale estime[11].

En effet, l'histoire a constitué le continent européen en une mosaïque de groupes différents par leur langue, leur culture, leurs traditions, leurs coutumes, leur pratique religieuse. Ces peuples se sont tellement brassés, imbriqués qu'aucun découpage territorial ne peut les circonscrire totalement et exclusivement. Il n'est plus possible de promulguer des citoyens de deuxième zone[12]. La citoyenneté est égale pour tous. Et la première et la dernière garantie de cette citoyenneté découle du respect rigoureux des principes issus des Droits de l'Homme et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Droit de se reconnaître. Droit de s'exprimer. Il s'agit donc moins de reconduire l'Etat de droit que d'oeuvrer pour une société de droit. En ces conditions, ne subsiste plus qu'à réactiver la notion de citoyenneté, alors même que les cadres politiques dans lesquels elle s'est historiquement construite s'avèrent

[11] Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

[12] La pratique française de la citoyenneté, par exemple, ignore la possibilité de statut propre pour une raison fondamentale: l'impératif arbitraire d'uniformité (d'une nation) est confondue avec l'égalité devant la loi (d'un Etat)

incapables d'en assurer l'avenir.

Cette montée en puissance d'une égale estime des minorités est un fait majeur de l'évolution de nos sociétés actuelles, au point que la CSCE[13] s'avère chaque année plus décisive en la matière. Cette montée en puissance d'une égale estime pour les minorités entraîne nécessairement que soient arrêtées de nouvelles règles de citoyennetés. La citoyenneté simple n'y suffit plus.

De nouvelles formes de citoyennetés sont à inventer, plus extensives dans leur nombre, et dans leurs champs.

La nouvelle modernité est la citoyenneté composée, qui ne confonde plus l'intégration politique fondée sur un contrat et l'intégration culturelle fondée sur un mécanisme d'estime réciproque. C'est là, en réalité, que nous avons rencontré de redoutables problèmes, soit sur l'obstacle qui a nom, le mythe fondateur de la nation. C'est à partir de là que les représentations des uns et des autres bifurquent.

[13] Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

2.2. La nouvelle modernité: la citoyenneté composée

L'ancienne modernité consistait à mettre la vie en terre. La nouvelle modernité se dépouillera de cette citoyenneté terrienne, et se conjuguera au pluriel, avec «s»: «ESPACES EUROPES !». L'intelligence de l'Europe sera cet espace pluri-dimensionnel qui se libérera de la confiscation de la citoyenneté par l'Etat par une appartenance à des citoyennetés diverses, composées, pluri-dimensionnelles. Un réseau de liens multiples évitera que les uns tyrannisent les autres, cherchera l'avenir autrement que dans la prorogation des territoires, cherchera à substituer des espaces aux territoires, à créer des emboîtements d'appartenances multiples, à substituer un nouvel ordre à l'ordre de Yalta et au désordre actuel des nations.

Car c'est Versailles repetita actuellement. Versailles, en 1919, a substitué au précédant ordre des Empires, l'ordre des Etats que l'on sait et dont la Yougoslavie, entre autres exemples, se remet de la façon que l'on sait. Versailles-bis, c'est Yalta et son nouvel ordre des nations. Versailles-ter fut Maastricht et son organisation super- et inter-étatique. Versailles-quater se développe de façon tragique en Bosnie, en Herzégovie, en Slovaquie et dans tous les pays d'Asie centrale. L'ordre des Etats a remplacé l'ordre des Empires. Or, cet ordre ne convient plus. Une restructuration post-nationale s'impose, un renouveau s'impose. Une renaissance est appelée qui fasse de l'Européen un citoyen à plusieurs niveaux.

Ce passage de l'homme enfermé dans sa citoyenneté fermée - impériale ou étatique - à une citoyenneté composée est une compétition européenne, une nouvelle coupe d'Europe de la citoyenneté européenne de l'ère post-nationale qui s'ouvre. C'est l'après-Etats qui se joue actuellement en Europe, par la victoire des espaces sur les territoires.

La déconstruction post-nationale et post-étatique mettra en place divers contre-pouvoirs au contrôle stato-national. Le modèle jacobin de l'Etat-nation subit dans les années'90 la crise sans doute finale de cette forme historique d'organisation sociale. Là ou la revendication était autrefois nationale, elle s'exprime aujourd'hui en termes multiples (identitaires, minoritaires, régionalistes, civils, sociaux). Les citoyennetés politiques étatiques sont aujourd'hui dépassées par d'autres citoyennetés, relevant d'une éco-éthique et non plus d'une bio-éthique.

Et la loyauté des populations minoritaires envers les Etats et l'Europe doit rester fait dominant. Cette reconnaissance du pluralisme démocratique sera donc, finalement, l'indicateur le plus fiable d'une réelle avancée de la gestion démocratique de nos sociétés.

3. LES DÉVELOPPEMENTS ACTUELS DES SOCIÉTÉS PAN-EUROPÉENNES

3. Développements actuels des sociétés pan-européennes

L'Europe change, l'Europe se précise. Certes quelques grands Etats et leurs grandes langues, à diffusion mondiale souvent. Mais surtout des dizaines d'Etats, petits et moyens, à structures souvent complexes.

Or, non seulement les «petits-moyens» sont les plus nombreux, en Europe. Mais tous, grands et petits sont à la fois multiculturels et multilinguistiques. La complexité est leur identité.

Quel est **l'état des lieux**, en matière d'enseignement/apprentissage précoce des langues vivantes à l'école publique obligatoire en Europe ?

La tenue d'un état permanent est difficile. Tous les usagers de tabelles comparatives regrettent l'inadéquation et la non-actualité des informations communiquées officiellement. Les tabelles qui suivent n'échappent donc pas à cette critique. Sûrement pas. Car les développements sont constants. Néanmoins, elles tentent de concilier une double information - celle de tabelles publiées assez récemment et celle d'informateurs locaux sollicités directement - et d'en donner un interface souhaité fiable suffisamment pour le but que nous nous fixons d'analyser les tendances utiles, même si l'on peut tenir pour sûr que la situation est mouvante, et que les informations peuvent n'être qu'indicatives.

L'Europe offre le tableau contrasté de sociétés qui sont loin de se confondre avec les territoires que leurs populations habitent, les formes d'organisation politique que celles-ci se donnent, la religion ou les coutumes qu'elles pratiquent, ni même la langue qu'elles parlent. Ici, c'est le **territoire** qui distingue plus que la langue ou la religion, comme en Macédoine, terre de partage de la Bulgarie, de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Grèce. Là c'est la **citoyenneté** qui divise, comme pour les Shiptars répartis entre la Yougoslavie, la Grèce et la Roumanie, qui tous parlent la même langue, pratiquent à 75% la même religion, habitent un même territoire. Ailleurs, c'est la **religion** qui fait la différence, comme en Irlande, où les catholiques s'opposent aux protestants sur un même territoire, l'Ulster; parlent la même langue, l'anglais; détiennent les mêmes droits civiques; mais n'exercent pas les mêmes pouvoirs politiques. Ailleurs, c'est encore la **langue** qui offre le moyen d'identification et donc de différenciation majeure, comme en Estonie où Russes immigrés et Estoniens d'origine luttent pour le pouvoir politique en habitant un même territoire, en exerçant les mêmes droits civiques et en pratiquant la même indifférence religieuse.

L'identité de ces ethnies est à comprendre non comme une essence à laquelle chacune participerait en propre, mais comme l'effet de processus sociaux d'identification, l'oeuvre toujours à reprendre que produit, en proportions variables, la communauté de langue, de territoire, de religion et d'organisation politique.

BEST COPY AVAILABLE

Ethnie, du grec Etnos, peuple. Les Grecs distinguent, dès l'antiquité, un peuple et son organisation politique.

N'ont-ils pas expérimenté, du 6e au 4e siècle avant J.-C., la Monarchie, la République et l'Empire ? Ils distinguent aussi un peuple et son territoire: quand on peut être Grec en des terres lointaines, en Sicile ou en Egypte, par exemple. Un peuple et sa religion: car l'on reste Grec, même si l'on pratique des cultes non grecs, comme les cultes orientaux. Un peuple et sa langue: car un Grec à la cour impériale de Perse restera Grec, même s'il parle persan. Un peuple et une population: la cité d'Athènes, au temps de Périclès, n'est pas moins grecque que la cité de Sparte alors qu'elle compte, en plus de ses citoyens, des métèques en nombre supérieur, et plus d'esclaves d'origine étrangère que de citoyens et de métèques réunis. Ce que les Grecs donnent à entendre, c'est que l'ethnicité d'un peuple, ce par quoi un peuple a une identité de peuple, ne réside **ni** dans la langue, **ni** dans le territoire, **ni** dans la religion, **ni** dans telle ou telle propriété particulière, mais **dans le projet et les activités qui donnent sens à l'usage de la langue, à la possession d'un territoire, à la pratique de coutumes et de rites religieux**.

Or la connaissance des ethnies, ou l'ethnologie, n'a rien d'un exercice intellectuel gratuit pour l'Europe d'aujourd'hui. Des réponses données à la question ethnique dépendent pour une bonne part la guerre et la paix. Faut-il rappeler que cette question se pose toujours en Irlande, au Pays Basque, en Corse, en Catalogne ? Ne se pose-t-elle à travers toute l'Europe pour les Juifs et pour les Tsiganes? Et les événements d'Europe centrale et de l'Est ne donnent-ils pas une acuité particulière à cette interrogation?

4. AUJOURD'HUI, LES JEUNES

21

«Incognitos légaux», «No coment»: titres révélateurs de journaux lycéens. «Quand tu verras mon graffiti, je n'y serai plus!»

Il y a pas qu'en Europe centrale et orientale que les jeunes seraient différents. Les jeunes ne sont plus les mêmes en Europe occidentale aussi. Porteurs de la société de demain, sur-engagés politiquement en 1968, ceux d'aujourd'hui ne se mobilisent plus, mais plus du tout sur une logique civique, ni sur un projet globalisateur dont le discours général leur parait moralisateur. Les mobilisent davantage les droits de l'homme ainsi que les droits des citoyens, la performance, le marché, la logique agglutinante davantage que la logique de système. Bebette show tient lieu de politique et la spécialisation ponctuelle domine. Les salles de réunion ne sont plus les salles de l'école prévues à cet effet, mais plutôt le flipper à côté.

Les jeunes souhaitent ne plus être captés et développent de multiples stratégies d'évitement face aux projets civiques qui leur sont proposés. Cet apolitisme politique est remplacé par une éthique pragmatique communautaire qui se réalise avant tout dans le groupe de pairs, dont la montée en puissance est révélatrice dans les processus de socialisation. Les marqueurs ad ltes ne sont plus fiables, d'autres le sont devenus (refus de l'exclusion, visées mondialistes, vie communautaire). Le discours politique est évité pour ne pas concurrencer l'amitié.

«Société sans pères, et sans repères», disait Evelyne Sullerot. Mais société de pairs et de «tribus» avant tout, société de proximité, d'actions agglutinantes et dissociées, oeuvrant pragmatiquement (et non plus consciemment), et de proche en proche (et non plus globalement).

Cette fragmentation de l'action et ce transfert d'intérêts offrent un terrain nouveau à l'action éducative, qui se tromperait totalement, si son champ d'action se confinait aux citoyennetés civiques, soit aux rapports de l'individu avec la communauté politique. C'est autre chose qui mobilise les jeunes aujourd'hui, soit les citoyennetés civiles et sociales.

5. LA NOUVELLE EXTENSION DES CHAMPS DE CITOYENNETÉS

L'origine est trompeuse: le terme même de «citoyenneté» vient bien de «civis», mais son champ d'action, au XXe siècle, ne se confine plus au seul rapport politique avec les pouvoirs, mais s'étend aux droits civils et sociaux. Cette extension des contenus de citoyennetés, cette diversification de ses champs, cet avènement de citoyenneté composées sont la nouvelle donne de tout discours sur la citoyenneté, qui s'articulera donc autour de trois types de droits:

a) les droits politiques;
b) les droits civils;
c) les droits sociaux.

a) **les droits politiques:** le rapport au pouvoir politique n'est pas nouveau, seule son extension est nouvelle. Pour dire court, l'Etat n'est souvent plus la juste réponse, qui se trouve souvent en-dessous et souvent en-dessus. C'est donc une Europe post-nationale qui émerge, et qui succède à une Europe d'Etats-nations qui aura duré un peu moins de deux siècles, soit depuis la débâcle napoléonienne jusqu'aux suicides collectifs et aux guerres civiles de 1914 et de 1939. On assiste actuellement à une transition qui nous fait passer de l'ordre de Yalta au désordre des nations. Et surtout à la transition d'un ordre de mésalliances nationales à un ordre nouveau d'espaces partagés. A niveau infra-étatique, s'épanouissent des droits politiques de communes et de quartiers. A niveau supra-étatique, des droits politiques régionaux, internationaux, européens, pan-européens, universels. La citoyenneté est désormais plurielle dans cette nouvelle organisation de souverainetés politiques;

b) **les droits civils:** l'information, la consommation, les déchets, la circulation, la vie au quartier offrent l'exercice nouveau de nouvelles «micro-citoyennetés» exercées très souvent sous formes associatives. Des formes dérivées de «macro-citoyennetés» mobilisent les femmes, par exemple, dans leurs droits de citoyenneté féminine, ou dans Amnesty;

c) **les droits sociaux:** ces droits, nouveaux eux aussi, régissent le rapport à l'emploi (ré-insertion, intérimaires, exclusion etc.), le rapport à l'habitat, à la vie économique (revenu minimal d'insertion), à la santé et à la culture. Cet ensemble d'actions trouve ses repères au quartier, auprès des jeunes, des ONG, des syndicats, de la Croix-Rouge.

C'est donc une formidable assomption qui caractérise le champ d'extension des citoyennetés, par une médiation institutionnelle des citoyennetés civiques, et l'avènement de citoyennetés civiles et sociales de nature nouvelle. Ce passage d'une organisation géopolitique à une organisation «inter-subjective» n'est pas le moindre

signe de l'actuelle transition des mentalités. On semble être passé d'une sociologie des Etats à une sociologie des mouvements, d'une sociologie de fonctions à une sociologie de problèmes, ainsi que le dit Ballandier.

Autrefois, la modernité consistait à affirmer l'unité de l'homme et de son milieu. La nouvelle modernité mobilise aujourd'hui davantage des acteurs subjectifs que des systèmes objectifs, davantage des identités que des territoires.

L'extension des champs de citoyennetés répond à cette nouvelle donne.

6. QUESTIONS D'AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

6. Questions d'aujourd'hui pour demain

La 7e Conférence des directeurs d'Instituts de recherche en éducation organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Unesco à Nitra (République slovaque), en 1992, n'est pas une Conférence de plus, parmi d'autres, semblables. Les circonstances ont conduit à la mise sur pied de cette rencontre sur ce thème, soit la gravité de la situation en divers points de l'Europe en matière de citoyennetés. Les Universités se ferment, l'argent ne se trouve pas pour la recherche, les mentalités évoluent lentement.

Aussi un suivi s'impose-t-il absolument à ces travaux. Ce suivi pourrait avoir deux formes: celle d'un **réseau** permanent des Instituts de recherche pan-européens intéressés à conduire des recherches communes; celle d'un **observatoire** des pratiques, chargé à la fois d'un regard comparatiste et d'une fonction d'alerte des décideurs. Certains ont même proposé la création, en Europe, d'un Centre COMENIUS d'excellence (200'000 USD la première année).

Cette double mise en oeuvre d'un suivi à la conférence de Nitra pourrait se dérouler sur divers champs, dont voici les principaux:

- **les curricula:** quatre cas de figure se développent actuellement: intégration aux divers disciplines, spécificité d'une éducation ad hoc, cumul des deux perspectives, intégration des disciplines dans l'éducation aux citoyennetés;

- **les âges:** si l'action doit bien se dérouler en continu, de 4 à 20 ans, y a-t-il un âge optimal ? Est-ce la tranche d'âge de 12 à 15 ans ?

- **les pratiques:** quelles formes d'ouverture sociale et communautaire locale s'imposent-t-elles dans un domaine où l'échange est un support à la citoyenneté, et peut s'enrichir d'un appui logistique et financier local ?

- **les formations:** comment contribuer à une formation des maîtres dans leurs attitudes ? Quelles procédures ? Et quelle formation aux chefs d'établissements, dans la visée d'une pédagogie de projets (d'établissements) ?

- **les moyens d'enseignement:** quels moyens d'enseignement ? quelle forme ? quelle densité ? quelle fonction ? un appui spécifique est demandé par la Russie en ce domaine;

- **les procédures de dissémination:** quelles stratégies sont-elles développées pour l'extension des expériences d'éducation à la citoyenneté ?

- **les pédagogies:** quelle est la ligne de partage entre une éducation intuitive, «naïve», et l'acquisition de notions vraiment conceptualisées ? En réussite, en raccordement, en âges, etc... Dépister les manières de faire dans la classe, les

attitudes, les procédures des enfants, les résultats;

- **les Conseil municipaux d'enfants:** ils fleurissent en Suisse ... ... mais plusieurs s'évanouissent. Pourquoi ? Une évaluation s'impose de cette démarche prometteuse, mais articulée peut-être trop unilatéralement sur les droits civiques;

- **les méthodes:** certes, il conviendra de vivre les citoyennetés. Mais jouer aux citoyennetés ne suffira pas. Une problématisation s'imposera, ainsi qu'une déontologie. Des cahiers des charges se rédigeront. Tout est à faire, ou presque, qui situe sa légitimité;

- **les recherches:** quelle est la ligne de partage, dans les divers systèmes éducatifs, entre la leçon de morale, celle de «philo», l'éthique et l'éducation aux citoyennetés ? Analyses et études.

Enfin, l'ensemble de ces analyses sera subordonné à la défense et à l'affirmation du professionnalisme de l'enseignant, de sa liberté d'action, selon la Recommandation de l'OIT et des Nations-Unies de 1966 sur les conditions du personnel enseignant, et de la Convention 3 de l'OIT sur l'interdiction d'exclusion des personnels enseignants pour raisons politiques.

7. ANNEXES

Répartition cantonale des «Espaces-Jeunesses»

Neuchâtel, le 13 janvier 1993
IRDP/JAT/ft
H:\FTR\DOC-NO\93-401